

Résumé de la discussion en ligne sur

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES FEMMES EN POLITIQUE

PUBLIÉ PAR
iKNOWPOLITICS
JUIN 2022



MESSAGE DE LANCEMENT

Contexte

« La COVID-19 est une crise à visage de femme... Les dégâts sont incalculables et résonneront au fil des décennies, dans les générations futures. Il est temps maintenant de changer de cap. La participation égale des femmes change la donne, ce dont nous avons besoin. »

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies¹

De tous les secteurs, c'est en politique que l'écart entre les sexes reste le plus prononcé². En 2022, les femmes sont toujours marginalisées et injustement représentées à tous les niveaux de gouvernement dans le monde, représentant 36 % des organes élus locaux³ et 26,1 % des parlements nationaux⁴. Seuls 8,3 % des chefs de gouvernement et 7,2 % des chefs d'État sont des femmes⁵.

Bien qu'une participation accrue des femmes à la prise de décision débouche sur des politiques et une prestation de services plus inclusives⁶, atteindre la parité reste un défi car des obstacles persistants entravent l'égalité d'accès et de participation des femmes à la vie publique, notamment le manque de ressources financières et d'accès aux réseaux, les lois et les institutions discriminatoires et la violence à caractère sexiste. Au rythme actuel des progrès, le Forum Économique Mondial estime que la parité hommes-femmes en politique ne sera pas atteinte avant 2166⁷.

Les catastrophes et les crises exacerbent souvent les inégalités existantes et l'épidémie de COVID-19 ne fait pas exception. Alors qu'environ 80 pays et territoires ont reporté leurs élections nationales et locales, au moins 158 ont organisé des élections, malgré les inquiétudes et les restrictions liées à la COVID-19⁸. En 2020 et 2021, on estime que la participation électorale a diminué dans 66 % des pays⁹. De même, une réduction des espaces civiques et démocratiques s'est opérée¹⁰ : 155 pays ont introduit des restrictions à la liberté de réunion, qui, dans de nombreux cas, ont été accompagnées par des restrictions supplémentaires aux droits civils et politiques, dont la liberté d'expression dans 60 pays¹¹.

¹ [Discours d'ouverture](#) de la CSW 65, New York, 15 mars 2021.

² [Rapport annuel 2021 sur les inégalités femmes-hommes dans le monde](#), Forum Économique Mondial, 2021.

³ [Représentation des femmes dans les collectivités locales: analyse mondiale](#), ONU Femmes, 2021.

⁴ Moyenne au 1er février 2022 extraite de « Moyennes mondiales et régionales de femmes dans les parlements nationaux » in Union interparlementaire [En ligne], <https://data.ipu.org/fr/women-averages?month=1&year=2022> (page consultée le 4 mars 2022).

⁵ Moyenne d'après les calculs d'ONU Femmes, au 1er mars 2022.

⁶ [Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique](#), OCDE, 2016.

⁷ [Rapport annuel 2021 sur les inégalités femmes-hommes dans le monde](#), Forum Économique Mondial, 2021.

⁸ Données valables au 1er février 2022 extraites de *Global overview of COVID-19: Impact on elections*, in International IDEA [En ligne], <https://www.idea.int/news-media/multimedia-reports/global-overview-covid-19-impact-elections> (page consultée le 21 février 2022).

⁹ Voter Turnout Database, in International Idea [En ligne], <https://www.idea.int/data-tools/data/voter-turnout>

¹⁰ Bethke, F., Wolff, J., ["COVID-19 and shrinking civic spaces: patterns and consequences"](#) dans Z Friedens und Konfliktforsch 9, 2020, p 363–374

¹¹ Covid-19 Civic Freedom Tracker, in International Center for Not-For-Profit Law [En ligne], <https://www.icnl.org/covid19tracker/?location=&issue=2&date=&type=> (page consultée le 21 février 2022).

De nombreux parlements nationaux ont configuré à nouveau ou réduit leurs activités, en introduisant des solutions hybrides et à distance pour les sessions plénières, les réunions de commissions, le vote, la surveillance gouvernementale et l'engagement public¹². Alors que les solutions à distance peuvent éliminer certains des obstacles pratiques à la participation en personne, comme par exemple, dans les cas des femmes ayant des responsabilités domestiques et des femmes en situation de handicap, la participation virtuelle peut désavantager les femmes car elle pourrait accroître leur exposition à la violence conjugale et renforcer les rôles et les attentes domestiques liés au genre.

De plus, les parlements à participation virtuelle peuvent renforcer les déséquilibres de pouvoir politique, favorisant les personnes physiquement présentes aux réunions – plus susceptibles d'être des hommes – et réduisant la visibilité et l'impact des participants à distance – plus susceptibles d'être des femmes. De même, les restrictions sur les activités de campagne politique en personne peuvent creuser les écarts entre les candidates de l'élite et le reste, favorisant celles qui comptent déjà sur des réseaux, des ressources et une notoriété¹³.

La participation virtuelle et l'utilisation d'Internet sont également associées à une exposition accrue aux abus et à la violence en ligne contre les femmes en politique, ce qui peut décourager les femmes de participer à des débats publics et exprimer publiquement leurs opinions et aspirations politiques¹⁴. Des rapports de 2020 montrent que les femmes en politique ont été la cible d'abus et de harcèlement en ligne intenses pendant leur mandat, ainsi qu'au cours des campagnes électorales et des élections¹⁵.

Bien que de nombreuses femmes dirigeantes reçoivent des éloges du monde entier concernant leur performance en matière de gestion de crise au cours des deux dernières années, les femmes, dans la plupart des cas, continuent d'être largement laissées pour compte. Les élues, les candidates et les électrices sont particulièrement touchées par l'épidémie de COVID-19 et ses effets régressifs qui exacerbent les inégalités et renforcent les obstacles.

Objectif

Cette discussion en ligne a permis de sensibiliser et recueillir des expériences, des connaissances et des bonnes pratiques sur la participation politique des femmes, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, ainsi que d'explorer la meilleure façon d'atténuer les effets de la crise sur les électrices, les candidates et les élues pour assurer la participation politique pleine et égale des femmes, à tous les niveaux des processus décisionnels publics.

Les organismes électoraux, les femmes et les hommes en politique, les dirigeant.e.s et membres des partis politiques, les militant.e.s pour les droits des femmes et de la société civile, les praticien.ne.s et les chercheurs/chercheuses ont été invité.e.s à participer à cette discussion en ligne, du 21 mars au 11 avril 2022, en répondant aux questions ci-dessous. Les réponses ont contribué à l'élaboration d'un rapport, enrichissant la base de connaissances disponible sur le sujet.

¹² [Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement](#), Union Parlementaire, 2020.

¹³ [Les femmes au parlement: 2020](#), Union Parlementaire, 2021.

¹⁴ [Résumé de la discussion en ligne sur la violence en ligne contre les femmes en politique](#), iKNOW Politics, 2020.

¹⁵ [Les femmes au parlement: 2020](#), Union Parlementaire, 2021.

Questions

1. Dans quelle mesure les restrictions liées à la COVID-19 ont-elles affecté la participation des électrices aux élections locales et nationales de votre pays/région? Quelles sont les meilleures mesures pour assurer une plus grande participation électorale des femmes à l'avenir?
2. Dans quelle mesure les restrictions liées à la COVID-19 ont-elles affecté la capacité des femmes à se présenter aux élections et à être élues, aux niveaux local et national, dans votre pays/région? Que peuvent faire les partis politiques, les législateurs et les gouvernements pour s'assurer que les femmes aient un accès égal aux postes d'élu.e.s?
3. Quel est l'impact du travail et de la participation parlementaires virtuels sur le genre? Est-ce que les solutions parlementaires à distance ont affecté la sensibilité et la diversité liées au genre au sein de votre parlement?
4. Est-ce que la violence à l'égard des femmes en politique, y compris le harcèlement et les abus en ligne, a augmenté dans votre pays/région, au cours des deux dernières années? Si oui, merci de bien vouloir fournir des détails et des suggestions concrètes pour faire de la politique un espace sûr pour les femmes.

CONTRIBUTRICES

iKNOW Politics et ses partenaires remercient leurs abonné.e.s d'avoir pris le temps de contribuer à cette discussion en ligne et de partager leurs expériences, pratiques et recommandations. Les participantes suivantes ont rejoint la discussion en ligne:

- [Akua Sena Dansua](#), ancienne ambassadrice, ancienne ministre du Tourisme, ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports, ancienne ministre du Genre et de l'Enfance, ancienne députée, **Ghana**
- [Hana Mahdi Ibrahim](#), directrice de l'Association *Al-Manahil* pour le développement des femmes irakiennes, **Irak**
- [Hannah Johnson](#), conseillère principale en matière d'égalité des sexes à INTER PARES, **Belgique/Union européenne**
- [Popovici Claudia](#), conseillère parlementaire, **Roumanie**
- [Samia Zaouali](#), experte en genre et en communication, première femme tunisienne présidente de campagne, **Tunisie**
- [Sandy Melgar Vilchez](#), chercheuse au Bureau national des processus électoraux, **Pérou**
- [Sereyleak Sonket](#), coordinatrice éducation et genre, Comité pour des élections libres et équitables, **Cambodge**
- [Sonia Palmieri](#), chargée de politique à l'*Australian National University*, **Australie**
- [Susana Campari](#), présidente de *Mujer Y Gobierno*, **Argentine**

RÉSUMÉ

- 1. Dans quelle mesure les restrictions liées à la COVID-19 ont-elles affecté la participation des électrices aux élections locales et nationales de votre pays/région? Quelles sont les meilleures mesures pour assurer une plus grande participation électorale des femmes à l'avenir?**

Les participantes rapportent que des élections ont eu lieu dans plusieurs pays, dont le **Ghana**, l'**Irak**, le **Pérou** et la **Roumanie** pendant la pandémie de la COVID-19. [Popovici Claudia](#) indique un manque de données ventilées par sexe concernant la participation électorale, rendant impossible l'étude spécifique des niveaux de participation des électrices.

[Akua Sena Dansua](#) partage qu'au **Ghana**, malgré la résistance généralisée du public, un nouveau système d'inscription des électeurs et électrices a été introduit juste au moment où le coronavirus se propageait activement, au début de 2020. Cela aurait pu entraîner de faibles taux d'inscription chez les femmes, étant donné que les déplacements étaient limités et que les femmes étaient particulièrement surmenées du fait d'être responsables des soins, dans les premiers temps de la pandémie. Elle ajoute que l'interdiction des rassemblements de masse a accru l'utilisation des réunions et des activités de campagne électorale en ligne, ce qui a eu un effet discriminatoire sur les électeurs et électrices, et principalement, les femmes, n'ayant pas ou ayant peu accès à Internet et à des outils de communication coûteux, tels que les smartphones et les ordinateurs.

[Hana Mahdi Ibrahim](#) et [Popovici Claudia](#) soutiennent qu'il est essentiel de veiller à ce que les électrices soient ciblées explicitement au cours des campagnes électorales, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation conçues pour les femmes, afin d'assurer des niveaux élevés de participation.

- 2. Dans quelle mesure les restrictions liées à la COVID-19 ont-elles affecté la capacité des femmes à se présenter aux élections et à être élues, aux niveaux local et national, dans votre pays/région? Que peuvent faire les partis politiques, les législateurs et les gouvernements pour s'assurer que les femmes aient un accès égal aux postes d'élu.e.s?**

Les participantes partagent le fait que la propagation de la COVID-19 et les restrictions imposées par les gouvernements, telles que les interdictions relatives aux réunions et aux activités présentielle, ont eu un impact significatif sur la capacité des femmes candidates à mener des campagnes électorales fructueuses. [Akua Sena Dansua](#) soutient qu'au **Ghana**, les femmes candidates manquaient de ressources et d'accès aux réseaux et outils de communication à distance nécessaires pour mener des campagnes électorales. Bien que des femmes candidates en **Roumanie** ont expérimenté des limitations similaires, [Popovici Claudia](#) partage qu'il n'existe pas de données ventilées par sexe concernant les candidat.e.s inscrit.e.s.

En **Irak**, [Hana Mahdi Ibrahim](#) rapporte que de nombreuses femmes ont hésité à se présenter, pour la première fois, aux élections mais aussi à leur réélection, en raison des risques pour leur santé. Hormis le fait qu'elles avaient des craintes pour leur bien-être et celui de leurs familles et partisans.e., de nombreuses femmes s'inquiétaient des répercussions potentielles au niveau politique et d'être ainsi accusées, par des opposants politiques et des groupes opposés, de mettre en danger la sécurité d'autrui lors des réunions présidentielles mais aussi, des responsabilités financières qui pouvaient en découler.

[Sandy Melgar Vilchez](#) est co-auteurice d'une [étude](#) qui a été publiée par le Bureau national des processus électoraux du **Pérou**, en décembre 2021 et qui analyse la participation politique des femmes dans le contexte de la COVID-19. Les résultats des élections législatives et présidentielles tenues en avril 2021 montrent que les femmes ont été confrontées à des défis importants afin de pouvoir participer pleinement et sur un pied d'égalité aux élections, tels que le harcèlement ou le manque de soutien des partis politiques.

Basé sur des informations recueillies lors d'entretiens avec des femmes candidates aux élections de 2021, le rapport montre que les femmes candidates ont dû faire face à la maladie ou au décès de membres de leur famille et en ont donc subi des effets particuliers dans leur vie personnelle.

De nombreuses femmes candidates partagent qu'elles ont dû donner priorité à leurs responsabilités concernant les soins de leurs proches plutôt qu'à leurs engagements en tant que candidates. Cela a directement affecté leurs interactions au sein de leurs partis ou organisations politiques, et leurs campagnes électorales.

Dans les partis politiques, les expériences personnelles partagées par les femmes candidates montrent que les arrangements à distance ont rendu difficile l'établissement et le maintien de relations avec les autres membres du parti et la direction, et plus particulièrement, pour celles qui avaient rejoint leur parti récemment. Les opérations quotidiennes des partis se sont vues transformées et tout le travail de coordination est passé à être en ligne. Les sondées rapportent que la communication virtuelle dans le cadre du processus électoral n'a été ni adéquate ni réussie.

Au cours des campagnes électorales, les gouvernements ont mis en place de nombreuses mesures pour ralentir la propagation du coronavirus, telles que la distanciation sociale, les masques et les restrictions à la circulation des personnes. Ces mesures ont limité l'usage de stratégies de campagne en face à face que les candidat.e.s pouvaient utiliser, ce qui a poussé les candidat.e.s à utiliser des moyens de mobilisation et de campagne en ligne alternatifs, tels que les réseaux sociaux. Cela a exposé les candidates aux abus et au harcèlement en ligne, ce qui, selon les sondées, a affecté leurs expériences en tant que candidates¹⁶.

Les participantes soutiennent que les gouvernements, les partis politiques, les législateurs et les organisations internationales peuvent aider à atténuer les effets néfastes de la COVID-19 sur l'accès et la capacité des femmes à se présenter aux élections. [Akua Sena Dansua](#) affirme que les femmes candidates devraient bénéficier d'infrastructures et du soutien technique nécessaires pour mener à bien leurs campagnes électorales, de leurs gouvernements, des organisations de la société civile locales et internationales et des médias. Cela permettrait aux candidates de participer au processus électoral sur un pied d'égalité, comme le garantissent de nombreuses constitutions nationales et autres cadres juridiques nationaux et internationaux.

Elle ajoute que les Nations Unies et d'autres institutions, telles que iKNOW Politics et International IDEA, ont un rôle à jouer pour soutenir l'établissement, la mise en œuvre et le partage de politiques et de pratiques qui favorisent la participation des femmes candidates.

[Hana Mahdi Ibrahim](#) soutient que les gouvernements ont la responsabilité d'éduquer les partis politiques, largement considérés comme les gardiens des postes électifs, sur les questions

¹⁶ Pour en savoir plus sur cette question, reportez-vous à la question 4 ci-dessous.

d'inégalité des genres, et de les encourager et pousser à offrir plus d'opportunités de participation et de leadership aux femmes au sein de leurs structures, en plus de nommer davantage de femmes candidates à des postes susceptibles d'être remportés.

Au **Cambodge**, par exemple, [Sereyleak Sonket](#) rapporte que 17 partis politiques, dont le Parti du Peuple Cambodgien au pouvoir, se sont engagés à promouvoir le rôle des femmes au sein de leurs structures et placer davantage de femmes lors des prochaines élections (élections au Conseil Communal, en juin 2022, et élections à l'Assemblée nationale, en 2023).

Cela s'est traduit par une légère augmentation de la proportion des femmes candidates aux élections des Conseils Communaux locaux, atteignant les 31,5 %¹⁷. [Sereyleak Sonket](#) note que la plupart des partis politiques ont nommé plus de candidates qu'en moyenne, allant de 38 % (parti FUNCINPEC) à 54 % (parti de la nationalité cambodgienne).

Citant l'exemple de la loi électorale en **Tunisie**, [Samia Zaouali](#) soutient que les quotas sont essentiels pour contrer les effets négatifs que la pandémie pourrait avoir sur la participation des femmes candidates. Bien qu'il n'y ait pas eu d'élections depuis le coronavirus en **Tunisie**, elle partage que l'obligation pour les partis politiques d'alterner hommes et femmes sur les listes de candidat.e.s est une bonne pratique qui garantit toujours une représentation équilibrée des genres sur les bulletins de vote, même en temps de crise.

3. Quel est l'impact du travail et de la participation parlementaires virtuels sur le genre? Est-ce que les solutions parlementaires à distance ont affecté la sensibilité et la diversité liées au genre au sein de votre parlement?

[Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) affirment que la pandémie de la COVID-19 a accéléré, comme jamais auparavant, la mise en œuvre des modalités de travail à distance par les parlements. Celles-ci incluent notamment des innovations numériques, telles que les applications de vote et le stockage sur le Cloud des systèmes de gestion de l'information, qui auparavant, étaient généralement entrevues comme des pratiques "risquées". La participation et le vote virtuels ont été considérés comme une modalité de travail ouverte au compromis ou sujette à des allégations d'illégalité et d'inconstitutionnalité.

Elles expliquent que pour la plupart des parlements, les modalités de travail à distance étaient loin d'être bien établies, voire carrément rejetées. Et tout ceci, malgré les arguments antérieurs concernant la valeur des modalités flexibles de travail pour attirer une main-d'œuvre parlementaire plus diversifiée, et en particulier, celle ayant des responsabilités familiales.

Lorsque la communauté mondiale a été tenue de travailler à domicile, les parlements pouvaient difficilement ne pas faire la même chose. Les recherches d'[Hannah Johnson](#)¹⁸ détaillent les différentes formes de participation à distance au sein des parlements:

1. Les sessions plénières à distance ont été utilisées pendant la pandémie, par de nombreux parlements. Des séances plénières entièrement à distance ont été mises en

¹⁷ Selon les principaux résultats issus de l'enregistrement des partis politiques et de la liste des candidat.e.s des 17 partis politiques pour le CCE 2022, publiée par le Comité électoral national, le 7 mars 2022.

¹⁸ Johnson, H., *Does virtual participation create more gender-sensitive parliaments?*, Inter-Pares Issues Brief (à paraître).

place, entre autres par: la Chambre des Représentants en **Belgique**, la *Saeima* en **Lettonie**, le *Seimas* en **Lituanie**, la *Camera Deputaţilor* en **Roumanie** et le Conseil national et le *Drzavni Zbor* en **Slovénie**¹⁹. Des sessions plénières hybrides, auxquelles certain.e.s parlementaires assistaient en personne et d'autres en ligne – ont été utilisées par le **Parlement européen**²⁰ et la Chambre des communes au **Royaume-Uni**²¹.

2. Les réunions de commissions à distance ont été utilisées, entre autres par: le Sénat en **Argentine**, le Parlement en **Australie**, la Chambre des communes au **Canada**, le *Folketing* au **Danemark**, le Sénat en **France**, la Chambre des député.e.s en **Italie** et la Chambre des député.e.s au **Mexique**²².
3. Le vote à distance a été autorisé par les parlements dans différentes circonstances. Certains parlements ont autorisé le vote à distance pour les commissions, notamment le *Bundestag* et le *Bundesrat* en **Allemagne** et le *Stortinget* en **Norvège**. D'autres n'autorisaient le vote à distance que pour les député.e.s isolé.e.s en raison de la COVID-19, comme le *Sabor* en **Croatie**. Le vote à distance a aussi été mis en place au Parlement en **Grèce**, dans les deux Chambres en **Pologne** et en **Espagne**. Il est toujours autorisé au Conseil national de la **Slovénie**²³.
4. Le vote par procuration, qui permet aux député.e.s de voter au nom d'autres député.e.s qui ne peuvent pas voter de manière présentielle, a été mis en place par le Parlement de la **Nouvelle Zélande**²⁴ et la Chambre des communes au **Royaume-Uni**²⁵.
5. L'engagement virtuel du public a également augmenté, comme les débats en direct en **Argentine**²⁶, les témoignages à distance des commissions du Parlement au **Royaume-Uni**²⁷, les visites virtuelles du parlement en **Autriche**²⁸, les événements au **Parlement**

¹⁹ Luigi, E., *State Of Covid-19 Measures In Parliaments*, Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires, Bruxelles, 2020.

²⁰ Welle, K., *Protéger les députés et le personnel, assurer la continuité des activités et mettre en œuvre une solidarité concrète*, in "*Le Parlement européen au temps du coronavirus*" Fondation Robert Schuman, Bruxelles, 2020.

²¹ *House of Commons takes historic first step towards virtual proceedings*, in UK Parliament [En ligne], <https://www.parliament.uk/business/news/2020/april1/hybrid-house-of-commons/>, mis en ligne le 16 avril 2020.

²² *Compilation par pays des mesures parlementaires prises face à la pandémie*, in Union Interparlementaire, [En ligne], <https://www.ipu.org/fr/compilation-par-pays-des-mesures-parlementaires-prises-face-la-pandemie2020>, mis en ligne en 2020.

²³ Luigi, E., *State Of Covid-19 Measures In Parliaments*, Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires, Bruxelles, 2020.

²⁴ *Compilation par pays des mesures parlementaires prises face à la pandémie*, in Union Interparlementaire, [En ligne], <https://www.ipu.org/fr/compilation-par-pays-des-mesures-parlementaires-prises-face-la-pandemie2020>, mis en ligne en 2020.

²⁵ *Proxy voting in divisions in the House*, in UK House of Commons Library, [En ligne], <https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/CBP-8359/CBP-8359.pdf>, mis en ligne en 2020.

²⁶ *Compilation par pays des mesures parlementaires prises face à la pandémie*, in Union Interparlementaire, [En ligne], <https://www.ipu.org/fr/compilation-par-pays-des-mesures-parlementaires-prises-face-la-pandemie2020>, mis en ligne en 2020.

²⁷ Fowler, B., *Remote select committee evidence-taking is a Coronavirus change that should be kept*, Hansard Society, 2020.

²⁸ Visites virtuelles au Parlement de la République d'Autriche, [En ligne], <https://www.parlament.gv.at/ENGL/GEBF/FUEHRUNGEN/VirtualTours/index.shtml>

européen²⁹, l'éducation en ligne et les sessions du Parlement des jeunes au *Senedd*, au Pays de Galles^{30,31}.

6. Le travail à distance pour le personnel parlementaire était exigé par de nombreux parlements, à moins que le travail en présentiel ne fut explicitement nécessaire. Certains parlements ont mis en place des systèmes de rotation pour réduire le nombre d'employé.e.s dans les bureaux, tandis que la *Narodna Rada* en **Slovaquie** n'autorisait que le personnel vulnérable à travailler à distance³².

[Hana Mahdi Ibrahim](#) partage que le manque de temps a été un défi important pour les femmes parlementaires en **Irak**, car leurs responsabilités en matière de soins augmentaient à mesure que le virus se propageait, ce qui a eu un impact négatif sur la sensibilité au genre dans les débats et les décisions parlementaires. [Samia Zaouali](#) appuie cette observation, signalant que les femmes parlementaires en **Tunisie** ont été forcées à donner la priorité à la prise de soin de leurs familles, y compris les enfants, les membres malades de la famille et les personnes handicapées, alors que les écoles, les universités et les bureaux fermaient. Les mesures de confinement ont été suivies d'une augmentation de la violence domestique contre les femmes tunisiennes, qui a été multipliée par sept au cours des six premiers mois et par dix par la suite.

Dans leurs recherches³³, [Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) mettent en exergue plusieurs défis conceptuels et méthodologiques concernant la relation entre les modalités de travail à distance et la sensibilité au genre et à la diversité des parlements:

- **Suivi et rapport sur les données concernant la diversité**

[Popovici Claudia](#) déplore le fait qu'il soit délicat de mesurer l'impact sur le genre des modalités de travail virtuel et à distance en l'absence de données, comme dans le cas du parlement de la **Roumanie**. [Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) rapportent que la plupart des parlements n'ont pas désagrégé les données de participation en fonction d'indicateurs de diversité (genre, géographie, origine ethnique, handicap). La Chambre des communes et la Chambre des lords du **Royaume-Uni**³⁴ constituent de rares exceptions. Il n'est pas clair, à l'échelle mondiale, si les groupes marginalisés, tels que les femmes, les personnes handicapées ou les personnes ayant des responsabilités familiales, ont été plus susceptibles de participer à distance. Elles soutiennent qu'il est nécessaire d'adopter une approche entrecroisée pour la collecte de données. L'agrégation de toutes les femmes, par exemple, est peu susceptible d'expliquer pourquoi certaines femmes ont pu participer à distance pendant de longues périodes alors que d'autres non.

²⁹ Welle, K., *Protéger les députés et le personnel, assurer la continuité des activités et mettre en œuvre une solidarité concrète*, in "Le Parlement européen au temps du coronavirus", Fondation Robert Schuman, Bruxelles, 2020.

³⁰ *Education and Youth Engagement*, in Senedd Cymru, [En ligne], <https://senedd.wales/visit/education-and-youth-engagement/>

³¹ *Power of your Vote: Mock Election Event*, in Senedd Cymru, [En ligne] <https://senedd.wales/senedd-now/senedd-blog/power-of-your-vote-mock-election-event/>, mis en ligne le 14 avril 2021.

³² Luigi, E., *State Of Covid-19 Measures In Parliaments*, Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires, Bruxelles, 2020.

³³ Johnson, H., *Does virtual participation create more gender-sensitive parliaments?*, Inter-Pares Issues Brief (à paraître). Palmieri, S., *In the eye of the beholder: Gendered consequences of parliamentary hybridity in Australia*, recherche présentée au cours de l'atelier genre et COVID qui s'est tenu à Banff, Canada, les 12 et 13 mai 2022 (à paraître).

³⁴ Uberoi, E. *Coronavirus: MPs 'use of virtual participation and proxy voting by gender*, UK House of Commons Library, 2020.

Brown, T., *House of Lords: Virtual sittings, participation and Covid-19*, 2020.

- **Causes de la participation à distance**

[Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) admettent que, parce que la pandémie a incité les parlements à mettre en œuvre la participation à distance, il est difficile de savoir si ceux et celles qui l'ont utilisée l'ont fait parce qu'ils ou elles préféraient travailler à distance ou y étaient forcé.e.s. La fermeture des frontières intérieures - c'est-à-dire entre les provinces/régions/États - a obligé certain.e.s parlementaires et leur personnel à participer à distance. En revanche, d'autres ont pu assister au parlement en présentiel. Il est nécessaire de tenir compte de la diversité des cohortes de parlementaires et de leur personnel dans la prise de décisions concernant leur forme de participation.

- **Prise de parole**

[Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) rapportent également que la participation à distance a souvent été plus restreinte que la participation en présentiel. Par exemple, elles partagent que les participant.e.s à distance n'étaient pas toujours autorisé.e.s à voter en plénière ou à faire des interjections ou des motions de procédure. La participation à distance a rendu les cohortes marginalisées de parlementaires et leur personnel qui étaient déjà moins visibles dans le processus parlementaire, encore plus invisibles. Par ailleurs, la prise de parole active au parlement se voit privilégiée alors que le travail d'un.e parlementaire consiste en bien plus que cela.

- **Établir une nouvelle hiérarchie de présence**

[Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) rapportent que, pour la plupart des parlements, les accords de travail à distance ont complété le présentiel au parlement, bien qu'en nombre réduit, ce qui a abouti à des accords "hybrides". Ainsi, alors que certain.e.s parlementaires ont pu participer «comme d'habitude», ceux et celles qui étaient en ligne faisaient face à davantage de limitations technologiques. Ce fut le cas en **Irak**, comme l'indique [Hana Mahdi Ibrahim](#), où de nombreuses femmes parlementaires ne pouvaient pas participer pleinement par le biais de canaux à distance, faute d'un accès à Internet fiable. Selon [Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#), il est possible que le système à deux niveaux de participation, en présentiel et à distance, ait eu un impact différent sur les diverses cohortes de parlementaires et membres du personnel.

Citant les recommandations d'un rapport de la Commission australienne des droits de l'homme sur la sécurité des lieux de travail parlementaires, [Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) partagent les principes directeurs suivants, en guise de recommandations aux parlements intéressés par la conception de nouvelles règles pour les modalités de travail à distance:

- **Prévisibilité:** bien qu'il y ait un besoin de spontanéité politique au sein de la Chambre, les député.e.s et le personnel parlementaire ont besoin de plus de certitude concernant leurs horaires de travail, afin qu'ils et elles puissent respecter leurs engagements en dehors du travail, y compris leurs responsabilités familiales.
- **Libre arbitre:** les personnes devraient avoir le droit et le pouvoir de choisir les modalités de travail qui conviennent le mieux à leur situation personnelle.
- **Flexibilité:** dans la mesure du possible, les personnes devraient pouvoir travailler de manière flexible, y compris au travers du travail à distance.
- **Efficacité:** Les modalités de travail, les heures et les modèles de séance et les processus de la chambre devraient favoriser un travail efficace au niveau individuel, ainsi que la bonne exécution des affaires du gouvernement.

- **Direction faisant preuve d'empathie:** les dirigeant.e.s devraient faire preuve d'empathie dans leur leadership et être habilité.e.s en vue d'aider leurs employé.e.s ou les membres du parti à concilier leur travail avec d'autres engagements.³⁵

[Hannah Johnson](#) et [Sonia Palmieri](#) ajoutent que la participation virtuelle ne devrait pas être considérée comme un remplacement de la pratique existante mais comme une option supplémentaire disponible pour ceux et celles qui en ont besoin. Elles concluent que la priorité devrait être de veiller à ce que les deux méthodes de participation soient valorisées et respectées de manière égale.

4. Est-ce que la violence à l'égard des femmes en politique, y compris le harcèlement et les abus en ligne, a augmenté dans votre pays/région, au cours des deux dernières années? Si oui, merci de bien vouloir fournir des détails et des suggestions concrètes pour faire de la politique un espace sûr pour les femmes.

[Sereyleak Sonket](#) affirme que la violence à l'égard des femmes en politique isole les femmes en politique et les décourage de s'engager dans la vie publique. [Popovici Claudia](#), quant à elle, souligne que la participation pleine et égale des femmes dans tous les espaces publics est essentielle pour parvenir à la démocratie et à des sociétés inclusives, et que le harcèlement, les abus et la diffamation contre les femmes entravent leur participation à la vie politique.

[Sereyleak Sonket](#) met en exergue que le chemin parcouru par les femmes pour devenir dirigeantes de partis politiques et élues est particulièrement difficile. [Popovici Claudia](#) explique que les femmes qui occupent ou recherchent des postes de direction publique sont souvent critiquées en raison de leur apparence physique, leur caractère, leur moralité ou leur non-conformité aux rôles et normes attribués traditionnellement au genre. Elle ajoute que les attaques se concentrent rarement sur les capacités ou l'expérience professionnelle des femmes en politique.

Dans le contexte de la COVID-19 en **Argentine**, [Susana Campari](#) rapporte que la violence à l'égard des femmes en politique a augmenté avec les médias sociaux qui permettent aux auteur.e.s de ces violences de rester anonymes et donc, un harcèlement sans conséquences. Elle explique que, bien qu'à des degrés divers, les femmes de tous les partis politiques argentins sont victimes de violence contre les femmes en politique.

De même, [Akua Sena Dansua](#) met en exergue qu'au **Ghana**, on rapporte quotidiennement des abus contre les femmes dans la vie publique, y compris des blagues et des insultes visant les femmes candidates aux élections de 2020. La violence à l'égard des femmes en politique reste un défi important pour les femmes en politique car souvent, elle les démoralise et les rabaisse. Selon [Akua Sena Dansua](#), il est essentiel de nommer et blâmer les auteur.e.s de ces violences et de faire pression afin que des réformes juridiques, pour dénoncer en toute sécurité et garantir des peines efficaces, soient mises en place.

[Sereyleak Sonket](#) rapporte qu'une enquête réalisée en 2020 par le Comité pour des élections libres et équitables au **Cambodge** a révélé que 71 % des personnes interrogées ont été victimes de violences à l'égard des femmes en politique. L'étude montre que les femmes en politique, y compris

³⁵ [Set the Standard: Report of the Independent Review into Commonwealth Parliamentary Workplaces](#), Australian Human Rights Commission, Canberra, 2021, p. 270.

les membres du parti au pouvoir, du parti de l'opposition et d'autres partis, subissent de multiples types de violence. Il a été constaté que les conseillères communales subissaient plus de violences abusives et directes que les femmes parlementaires. En outre, les actes de violence contre les conseillères communales et les députées du parti de l'opposition se sont avérés plus «évidents, épouvantables et fréquents» que ceux contre les femmes du parti au pouvoir ou d'autres petits partis.

Selon les résultats de l'enquête, les formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes en politique subies par les militantes politiques, les conseillères communales et les membres de l'Assemblée nationale du **Cambodge** sont les menaces et la violence psychologique. Environ 82% des sondées ont déclaré avoir reçu des menaces, et 71%, avoir subi des violences psychologiques. Environ 35 % ont subi des violences physiques et 8 % ont été victimes de harcèlement sexuel. Considérant ces chiffres inacceptables, [Sereyleak Sonket](#) ajoute que la violence à l'égard des femmes en politique est le principal obstacle à la réalisation d'une participation politique pleine et à pied d'égalité pour les femmes cambodgiennes.

Elle soutient que les écarts entre les sexes existants dans les politiques et les lois électorales, les opérations et les investissements ont créé et maintenu l'inégalité entre les sexes dans la représentation et la participation politiques. La volonté politique de changer le *statu quo* ainsi que des politiques et des mesures sensibles au genre sont essentielles pour faire de la politique un espace sûr pour les femmes et permettre la parité entre les sexes, à tous les niveaux de prise de décisions. Dans le contexte cambodgien, [Sereyleak Sonket](#) recommande aux partis politiques, aux organes de gestion électorale, au parlement, au gouvernement et à la société civile les mesures suivantes:

• **Partis politiques**

- Créer un environnement sûr et propice au sein du parti pour les femmes en introduisant, entre autres, une politique d'égalité des genres, un code de conduite et en ayant du personnel dédié à la violence à l'égard des femmes en politique.
- Permettre aux femmes de porter plainte en toute sécurité et sanctionner les auteur.e.s.
- Permettre l'inclusion d'un plus grand nombre de femmes membres du parti dans les organes de prise de décisions, tels que les nominations et les commissions parlementaires.
- Collecter et publier des données sur la participation et la représentation des femmes au sein des structures du parti.

• **Organismes de gestion électorale**

- Mettre en œuvre des procédures et des réglementations électorales sensibles au genre, telles que des quotas sur les listes de candidats, afin d'offrir les mêmes chances aux femmes candidates.

• **Parlements**

- Adopter des lois électorales sensibles au genre pour promouvoir l'égalité des sexes par le biais d'une action positive et offrir des possibilités de participation égale aux femmes dans le cadre des élections et en politique.

• **Gouvernements**

- Établir un organe d'observation indépendant qui surveille et fournit des rapports publics réguliers sur la violence à l'égard des femmes en politique.
- Apporter un appui technique et financier aux femmes en politique pour faciliter leur travail.
- Respecter, appliquer et protéger les droits des femmes tels que garantis par les instruments internationaux comme le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les Objectifs de Développement Durable.

• **Société civile**

- Fournir des formations, du mentoring et d'autres initiatives pour soutenir et autonomiser les femmes en politique.
- Mener des recherches et organiser des débats et des discussions sur la violence à l'égard des femmes en politique et l'autonomisation politique des femmes.
- Sensibiliser et éduquer le public sur l'égalité des sexes et les valeurs démocratiques, en mettant l'accent sur l'importance de la participation politique et du leadership des femmes.